



Numéro de publication: **0 589 861 A1**

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

Numéro de dépôt: **93870175.2**

Int. Cl.<sup>5</sup>: **A44C 3/00**

Date de dépôt: **20.08.93**

Priorité: **20.08.92 BE 9200735**

Date de publication de la demande:  
**30.03.94 Bulletin 94/13**

Etats contractants désignés:  
**DE ES FR GB IT NL**

Demandeur: **Gabriel, Roger**  
**Rue Van Artevelde 143, Bte 19**  
**B-1000 Bruxelles(BE)**

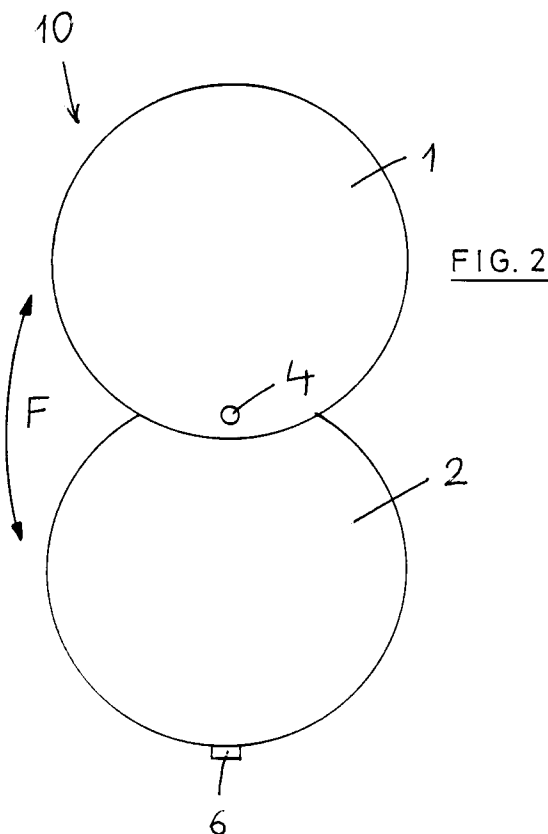
Inventeur: **Gabriel, Roger**  
**Rue Van Artevelde 143, Bte 19**  
**B-1000 Bruxelles(BE)**

Mandataire: **Vanderperre, Robert et al**  
**Bureau Vander Haeghen S.A.**  
**Rue Colonel Bourg 108 A**  
**B-1040 Bruxelles (BE)**

**Insigne.**

Insigne comprenant une plaque de base (1; 11; 41) présentant au moins une surface de présentation, caractérisé en ce qu'il comprend :

- au moins une plaque superposable (2; 12; 42) agencée pour recouvrir au moins partiellement la plaque de base (1; 11; 41), chaque plaque superposable présentant au moins une surface de présentation,
- des moyens de liaison (4; 14; 43; 44) pour retenir ensemble chacune des plaques (1, 2; 11, 12; 41, 42) deux par deux à déplacement mutuel entre une première position de recouvrement au moins partiel et une deuxième position de dégagement mutuel.



La présente invention se rapporte à un insigne comprenant une plaque de base présentant une surface de présentation.

Il s'agit d'insignes distinctifs englobant notamment les épinglettes, pin's ou encore badges, lesquels sont munis d'une inscription, d'un dessin et qui sont portés en broche.

Un tel insigne est divulgué dans le document GB 2194768. Celui-ci décrit un badge à attacher au moyen d'une épinglette de sûreté intégrée. Ce type d'insigne ne comporte qu'une seule surface de présentation, notamment la surface de la plaque qui est opposée à l'épinglette de sûreté servant à la fixation.

La présente invention a pour but d'augmenter la surface de présentation de l'insigne. A cette fin l'insigne suivant l'invention comprend, en outre, au moins une plaque superposable agencée pour recouvrir au moins partiellement la plaque de base, chaque plaque superposable présentant au moins une surface de présentation. L'insigne selon l'invention comprend également des moyens de liaison pour retenir ensemble chacune des plaques deux par deux à déplacement mutuel entre une première position de recouvrement au moins partiel et une deuxième position de dégagement mutuel. Grâce à la mobilité mutuelle desdites plaques de base et de superposition entre les positions de chevauchement et de dégagement mutuels indiqués ci-dessus, la surface de présentation de l'insigne peut être sensiblement augmentée. En outre, on obtient tout à la fois la possibilité de dissimuler, simplement, au moins une partie de l'information contenue sur les surfaces de présentation.

Lorsque la ou les plaques superposables précitées recouvrent sensiblement entièrement la plaque de base, on peut jusqu'à doubler la surface de présentation.

Suivant un mode de réalisation avantageux de l'invention, la ou les plaques superposables sont agencées à rotation sur pivot, le pivot étant prévu dans une zone sensiblement périphérique de chaque plaque. En particulier, le pivot est formé par un axe qui est supporté dans la plaque de base, lequel s'étend sur une longueur correspondant au moins à l'épaisseur totale de l'ensemble des plaques de base et de superposition en position de chevauchement mutuel, chacune des plaques superposables étant pourvue d'une ouverture agencée pour coopérer avec l'axe précité. Il en résulte un agencement extrêmement simple permettant une manipulation très commode et rapide de l'insigne.

Suivant un autre mode de réalisation avantageux de l'invention, la ou les plaques superposables sont agencées à rabattement sur la plaque de base, les plaques étant articulées entre elles en au moins une zone d'articulation correspondante. En

particulier, les moyens de liaison précités sont formés par des charnières agencées dans lesdites zones d'articulation.

Suivant un autre mode de réalisation particulier de l'invention, la ou les plaques superposables sont agencées à coulissement sur la plaque de base, des moyens de guidage étant prévus sur au moins l'une des faces de la plaque de base.

D'autres particularités de l'invention sont définies dans les sous-revendications. Une description plus détaillée de quelques exemples de réalisation de l'insigne selon l'invention est donnée ci-après, illustrée à l'aide des dessins annexés.

Les Fig. 1 et 2 illustrent un premier mode de réalisation d'un insigne selon l'invention en vue éclatée et en position de dégagement.

Les Fig. 3 à 7 illustrent quelques variantes d'un deuxième mode de réalisation de l'insigne suivant l'invention en position de recouvrement ou de dégagement.

Les Fig. 8 à 10 illustrent un troisième mode de réalisation de l'insigne suivant l'invention en position de recouvrement, de dégagement et en vue éclatée.

La Fig. 11 représente une vue partielle en détail agrandie du mode de réalisation suivant les Fig. 8 à 10.

La présente invention se rapporte à des insignes, en particulier à des épinglettes, pin's et badges. Ceux-ci peuvent adopter les formes les plus variées, allant du simple disque circulaire comme représenté sur les Fig. 1 et 2 ou rectangle comme illustré sur les Fig. 3 à 5 et 8 à 10, en passant par des formes plus particulières, telles que celle en coeur, illustrée sur les Fig. 6 et 7.

Généralement, ce type d'insigne représente un sigle, un dessin ou toute autre information graphique. L'insigne 10 selon l'invention est constitué d'une plaque de base 1 servant de support de présentation graphique sur au moins l'une de ses faces, ainsi que d'au moins une plaque 2 superposable par rapport à la plaque de base, laquelle est également destinée à servir de support de présentation graphique sur au moins l'une de ses faces.

Les plaques 1, 2 sont reliées entre elles par des moyens de liaison de manière à permettre un déplacement mutuel suivant la flèche désignée par F entre une première position de recouvrement ou de fermeture et une deuxième position de dégagement mutuel ou d'ouverture illustrée sur la Fig. 2.

Ainsi, on obtient une surface de présentation plus élevée de l'insigne 10 grâce à la possibilité de dégagement mutuel de différentes plaques 1, 2, l'insigne présente ainsi une structure "multicouche", chaque "couche" étant formée par au moins une plaque superposable ou de base.

Dans les cas illustrés, il y a recouvrement sensiblement complet entre les différents niveaux

de plaques en position de fermeture, bien qu'un recouvrement seulement partiel soit également possible.

Dans un premier type d'insigne, les moyens de liaison sont formés par un axe 4 permettant un déplacement à pivotement mutuel de la plaque de base et de la plaque superposable, comme illustré sur la Fig. 2. L'axe est agencé sur la plaque de base, dans la zone périphérique de celle-ci, par exemple par rivetage ou par filetage. Une ouverture 5, dont les dimensions correspondent sensiblement à celles de la section transversale de l'axe, est prévue dans la zone périphérique de la plaque superposable de manière à permettre un recouvrement sensiblement complet entre les plaques de base et de superposition lorsque celles-ci sont en position de fermeture. Sur l'une des surfaces de la plaque de base ou, le cas échéant, de la plaque superposée, une attache de fixation de l'insigne, non représentée, est prévue.

L'information graphique est contenue au moins sur la surface opposée de la plaque de base présentant l'attache. Ainsi, l'information graphique peut être montrée par le porteur de l'insigne par un simple geste de pivotement de l'une des plaques suivant la flèche indiquée par F sur la Fig. 2. Afin de rendre la manipulation d'ouverture de l'insigne plus commode, une languette 6 se rattachant au pourtour de la plaque à faire pivoter est avantageusement prévue, de préférence du côté opposé du pivot. L'information graphique est constituée, par exemple, par un message publicitaire ou humoristique, un code, une photo ou analogues. Le pourtour de la plaque de base 1 présente avantageusement un rebord 7 faisant légèrement saillie vers la plaque superposée 2 de manière à assurer un bon maintien dans l'insigne de la photo, de l'image ou de tout message sur un support amovible.

En outre, selon une autre variante, au moins l'une des plaques 1 ou 2 est légèrement bombée vers l'extérieur, de manière à former logement pour des objets de faible dimension, tels que des pilules. On obtient ainsi une boîte à pilules portable. Ceci est très commode pour des personnes distraites ou en déplacement et qui doivent avoir un accès immédiat et commode à la pilule. De plus, le risque de perte de la pilule en cours de déplacement est éliminé.

La plaque bombée 1 ou 2 peut, en outre, être cloisonnée de manière à permettre l'incorporation de plusieurs pilules entre les plaques 1 et 2.

L'autre plaque 2 ou 1 peut également être bombée vers l'extérieur de manière à ce que l'ensemble forme une coquille. L'espace entre les deux plaques peut encore servir de logement à un dispositif électronique miniaturisé d'éclairage, utile notamment comme moyen de repérage lors de promenades nocturnes sur les routes. De manière

analogue, un dispositif de détresse, par exemple sonore, pourrait également être intégré, tel un appareil émetteur ou récepteur, cet outil peut s'avérer utile notamment en montagne, par exemple en cas d'avalanches.

Avantageusement, chaque surface visible de chaque plaque de l'insigne, c'est-à-dire les surfaces tournées du côté opposé de la face présentant l'attache de fixation de l'insigne, présente une information graphique. La surface de présentation s'en trouve sensiblement doublée, ainsi qu'il apparaît de la Fig. 2.

Dans une autre variante, une plaque superposable supplémentaire pourrait même être agencée, par exemple sur la face de la plaque de base qui est opposée à celle tournée vers la première plaque superposable.

La Fig. 3 illustre un insigne qui peut être ouvert ou fermé par rabattement d'une plaque sur une autre 11 et 12. Les plaques superposables 11, 12 présentent une forme sensiblement rectangulaire de même surface. Les plaques sont attachées l'une à l'autre par une double charnière ou ferrure de rotation à vis ou à clip, comme illustré sur les Fig. 3, respectivement 4. Dans la Fig. 3, chaque ferrure de rotation 14 est constituée d'une plaquette d'assemblage allongée 15 servant à assembler les plaques 11 et 12. Les plaquettes d'assemblage sont disposées aux extrémités des côtés adjacents respectifs 16, 17 des deux plaques 11, 12 et elles sont fixées auxdites plaques par vissage 18 ou rivetage ainsi qu'il ressort de la Fig. 3. Avantageusement, un évidement 19 est prévu à chaque extrémité des côtés adjacents 16, 17 de chaque plaque de manière à permettre le logement des ferrures de rotation 14 précitées dans les évidements. Ainsi, des ferrures de rotation sont à fleur avec le pourtour des plaques 11, 12. Cela permet d'éviter d'accrocher un vêtement sur lequel l'insigne est apposé, lors d'un mouvement intempestif par exemple.

En outre, une entaille 20 peut être avantageusement prévue sur le côté qui est opposé au côté adjacent 17 précité, de manière à permettre le logement dans celle-ci d'une languette 21 agencée sur la plaque 11 de manière correspondante.

Au lieu de l'entaille précitée 20, une surface aimantée peut être prévue, coopérant avec une mince plaquette en acier agencée au lieu de la languette précitée 21.

Dans la variante selon la Fig. 4, les clips d'assemblage 22 présentent avantageusement une forme en fer à cheval permettant un démontage rapide de l'insigne, favorisant ainsi l'interchangeabilité des plaques 11, 12. Il suffit pour le démontage d'écarter légèrement les bras du clip entourant les vis ou rivets de fixation. Ainsi, par exemple, lorsque l'information graphique consiste en un code de

couleurs, différentes combinaisons de couleurs et donc de codes peuvent être obtenues en un tour-nemain. Une application de ceci sera exposée ci-dessous de manière plus détaillée.

Une variante de l'insigne illustré sur les Fig. 3 et 4 est représentée sur la Fig. 5 en position rabattue. Comme moyens de liaison, un dispositif à charnières 24 logé dans les côtés mutuellement adjacents 16, 17 précités des plaques est prévu. L'une des plaques 12 présente plusieurs encoches 25, qui s'étendent longitudinalement suivant lesdits côtés adjacents et qui sont délimitées latéralement par des épaulements 26. L'autre plaque 11 est pourvue de saillies 27, qui s'étendent de manière plane et sensiblement transversalement par rapport à la plaque 11 et qui sont agencées de manière correspondante avec lesdits épaulements de façon à être serrées contre les épaulements lors de la superposition des deux plaques 11, 12. Afin de renforcer l'effet de serrage, la surface des saillies 27 correspond sensiblement à celle des épaulements 26 et, en outre, elles sont légèrement élastiques de manière à rendre l'emboîtement des saillies 27 dans les encoches 25 plus commode. Dans chaque encoche 25, un élément de serrage est prévu pour assurer une tenue irréprochable des saillies contre les épaulements. L'élément de serrage est réalisé, par exemple, sous la forme d'une barrette cylindrique 28 avec ressorts 29 aux extrémités de celle-ci.

Les ressorts 29 s'étendent axialement par rapport à chaque barrette et ils sont, de préférence, intégrés à celle-ci. Chaque barrette se termine avantageusement en pointe à chaque extrémité, lesdites pointes pouvant être logées dans des trous correspondants, non représentés, agencés dans chaque saillie 27. Les ressorts 29 assurent l'élasticité permettant un certain jeu à l'agencement de chaque élément de serrage.

Dans le mode de réalisation précité également, une plaque superposable supplémentaire pourrait être prévue de manière analogue à celle décrite précédemment.

Les Fig. 6 et 7 illustrent une autre variante encore avec réalisation en triptyque en position ouverte et respectivement fermée. La plaque centrale 30 est pourvue sur sa face dorsale de l'attache de fixation 33 de l'insigne. Les deux plaques latérales 31, 32 sont rabattables sur la plaque centrale 30 par des charnières 34. Ainsi, chaque couche peut être constituée non seulement par une seule plaque, mais également par plusieurs sous-plaques, lesquelles en position de fermeture recouvrent ensemble sensiblement entièrement la plaque de base, comme visible sur les Fig. 6 et 7.

Un troisième mode de réalisation de l'insigne est illustré sur les Fig. 8 à 11, dans lequel la démultiplication de surface de présentation est ob-

tenue par coulisement mutuel des plaques 41, 42. La Fig. 8 illustre un exemple de réalisation avant montage. L'insigne comprend une plaque de base 42 pourvue de moyens de guidage longitudinaux 43 s'étendant suivant la direction de coulisement désignée par la flèche G de la plaque à superposer. La plaque superposable 41 présente au moins un profilé 44 adapté aux moyens de guidage précités et agencé pour coopérer avec ceux-ci. Les moyens de guidage 43 consistent avantageusement en deux glissières latérales dans lesquelles peuvent coulisser les profilés précités 44 réalisés, par exemple, en forme de U. Ainsi, un élément élastique tel un ressort 45 peut être agencé dans au moins l'un des profilés formant ainsi logement pour le ressort 45. L'élément élastique est prévu pour ramener la plaque coulissée en position ouverte ou écartée, comme illustré sur la Fig. 10, dans sa position de départ, à savoir sa position fermée illustrée sur la Fig. 9.

En se référant à la direction de coulisement, qui est désignée par la flèche G sur la Fig. 8, de la plaque à superposer, l'extrémité d'attaque de chaque profilé 44 est obturable par un rabat 46 se rattachant à la plaque superposable 41. Le rabat 46, à l'état replié contre le profilé 44, sert d'élément de retenue du ressort 45 ainsi qu'il apparaît des Fig. 8 et 10. D'autre part, une saillie rabattable 47 est prévue à l'extrémité d'entrée d'au moins une glissière 43 de manière que l'entrée de la glissière soit obturable, au moins sur sa plus grande surface, par la saillie rabattable 47 lorsque celle-ci est en position repliée.

Le montage et le fonctionnement de l'insigne à coulisement sont décrits de manière plus détaillée ci-après. Chaque ressort 45 est introduit dans le profilé 44 respectif, le rabat de retenue 46 étant replié pour supporter le ressort. Ensuite, on glisse les plaques 41, 42 l'une sur l'autre suivant la direction de coulisement G. Lorsque les deux plaques sont bien superposées, comme montré sur la Fig. 9, la saillie rabattable 47 est repliée contre l'extrémité d'entrée de la glissière 43, comme représenté sur la Fig. 11, de manière à enfermer complètement le ressort 45. Lorsque, après montage, on désire amener l'insigne à coulisement en position de dégagement, le ressort 45 est progressivement comprimé par l'action de retenue sur chacune de ses extrémités du rabat 46, d'une part, et de la saillie rabattue 47, d'autre part. En effet, par le coulisement mutuel des deux plaques 41, 42, le rabat 46 et la saillie rabattue 47 sont mutuellement rapprochés jusqu'à une distance minimale lorsque le ressort est à son état de compression maximal, ainsi qu'il apparaît de la brisure de la Fig. 10. Lorsqu'on relâche la pression sur la plaque écartée, l'insigne revient à son état initial de recouvrement, comme illustré sur la Fig. 9.

Il va de soi que la plaque 42, présentant des glissières sur l'une de ses faces, pourrait également être pourvue de glissières disposées sur sa face opposée à des emplacements correspondants. Ceci permettrait de faire coulisser une plaque supplémentaire, non représentée, sur la face opposée de la plaque de base.

Comme indiqué ci-dessus, l'utilisation de plusieurs surfaces d'information graphique peut s'avérer particulièrement avantageuse, notamment pour des codes-couleurs ou graphiques interchangeables. C'est le cas, par exemple pour des participants à un congrès ou séminaire ou pour des guides touristiques qui doivent pouvoir être identifiés, par exemple selon le groupe de travail ou, respectivement, linguistique qu'ils accompagnent. Lorsqu'un guide possède plusieurs langues, il peut, au moyen d'un seul insigne selon l'invention, adapter le code-couleur ou graphique voulu correspondant à la langue de circonstance et ce, par un simple geste de sélection de dégagement de telle(s) plaque(s) déterminée(s).

#### Revendications

1. Insigne comprenant une plaque de base (1; 11; 41) présentant au moins une surface de présentation, caractérisé en ce qu'il comprend :
  - au moins une plaque superposable (2; 12; 42) agencée pour recouvrir au moins partiellement la plaque de base (1; 11; 41), chaque plaque superposable présentant au moins une surface de présentation,
  - des moyens de liaison (4; 14; 43; 44) pour retenir ensemble chacune des plaques (1, 2; 11, 12; 41, 42) deux par deux à déplacement mutuel entre une première position de recouvrement au moins partiel et une deuxième position de dégagement mutuel.
2. Insigne suivant la revendication 1, caractérisé en ce que chaque plaque superposable (2) est agencée à rotation sur pivot, le pivot (4) étant prévu dans une zone sensiblement périphérique de la plaque de base (1).
3. Insigne suivant la revendication 2, caractérisé en ce que le pivot (4) est formé par un axe, qui est supporté dans la plaque de base et qui s'étend sur une longueur correspondant au moins à l'épaisseur totale de l'ensemble des plaques (1, 2) en position de chevauchement mutuel, chaque plaque superposable (2) étant pourvue d'une ouverture (5) agencée pour coopérer avec l'axe précité.
4. Insigne suivant l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la ou les plaques superposables sont agencées à rabattement sur la plaque de base, les plaques (11, 12; 30, 31, 32) étant articulées entre elles en au moins une zone d'articulation correspondante.
5. Insigne suivant la revendication 4, caractérisé en ce que les moyens de liaison précités sont formés par des charnières (14; 24; 34) agencées dans lesdites zones d'articulation.
6. Insigne suivant la revendication 5, caractérisé en ce que des moyens de fermeture (20, 21) sont prévus dans une zone située de manière sensiblement opposée à la ou les zones d'articulation précitée(s), lesquels sont agencés pour maintenir en position de recouvrement mutuel les plaques précitées.
7. Insigne suivant l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la ou les plaques superposables (41) sont agencées à coulissement sur la plaque de base (42), des moyens de guidage (43) étant prévus sur au moins l'une des faces de la plaque de base (42).
8. Insigne suivant la revendication 7, caractérisé en ce que chacun desdits moyens de guidage est formé par une glissière sensiblement droite s'étendant suivant la direction de coulissement (G), des moyens de retenue étant prévus pour retenir la ou les plaques superposables en position de recouvrement après coulissement de celle(s)-ci.
9. Insigne suivant la revendication 8, caractérisé en ce qu'au moins l'une des plaques superposables (41) présente au moins un profilé (44) agencé pour coulisser dans chaque glissière (43) correspondante.
10. Insigne suivant la revendication 9, caractérisé en ce que chacun desdits profilés présente une section transversale en U dans au moins l'un desquels sont agencés des moyens de rappel (45), lesdits moyens de rappel étant agencés de manière à ramener la ou les plaques superposables (41) en position de recouvrement après avoir été amenés en position de dégagement.

FIG. 1

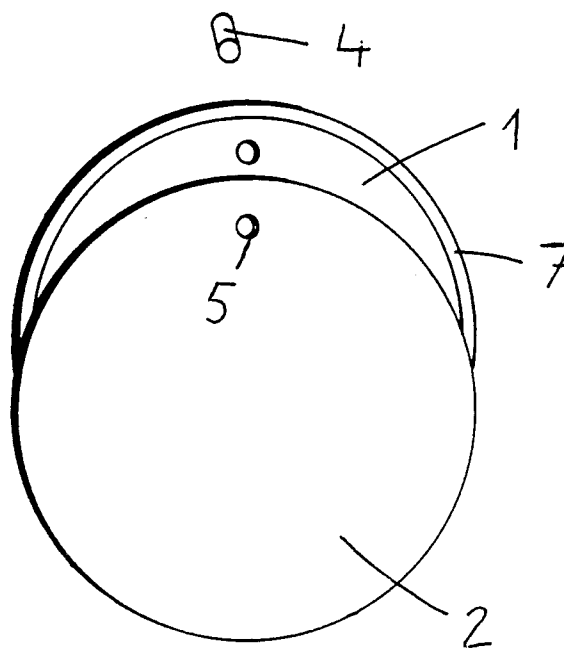


FIG. 2

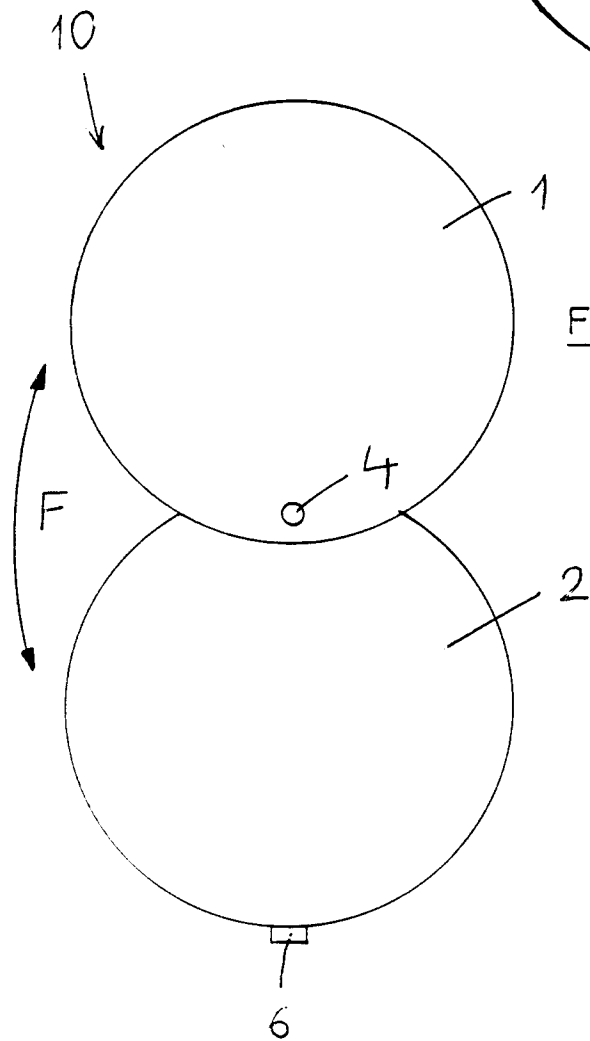
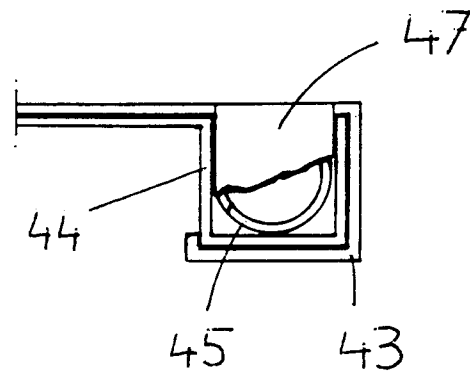


FIG. 11



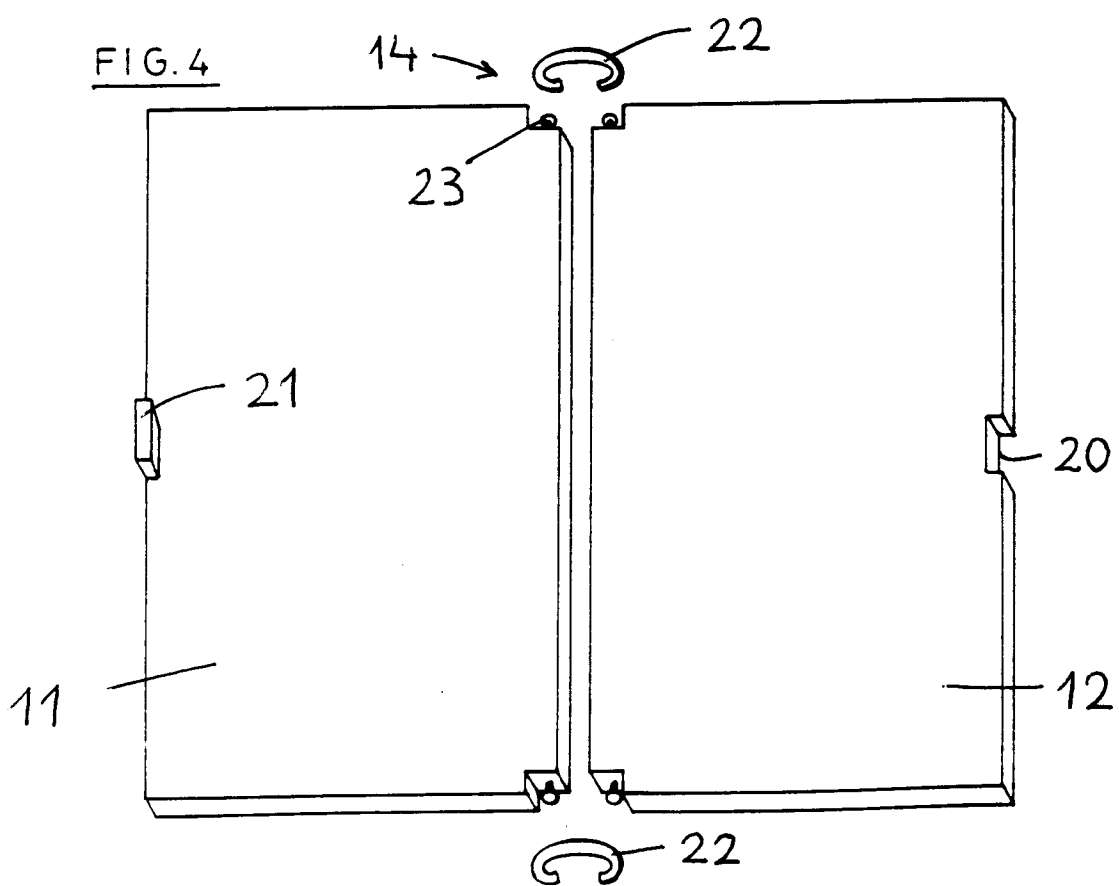
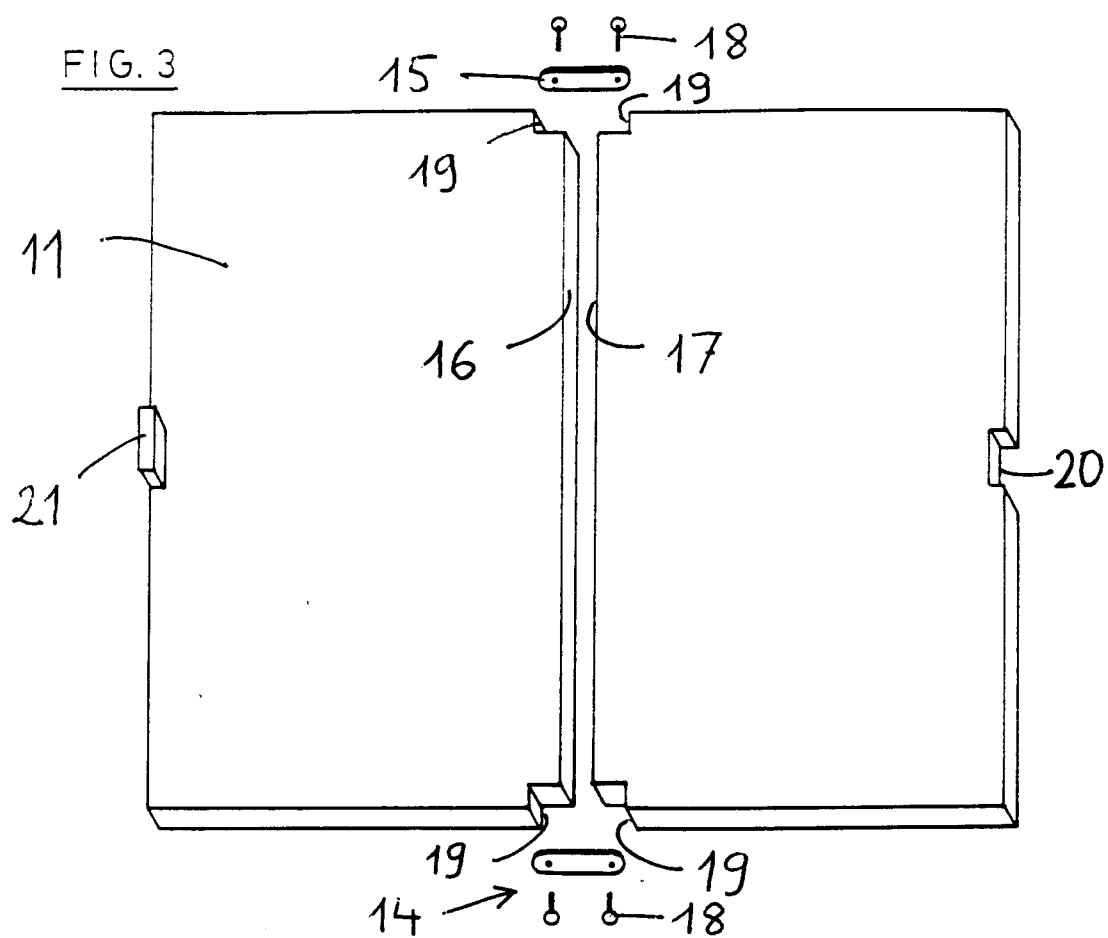


FIG. 5

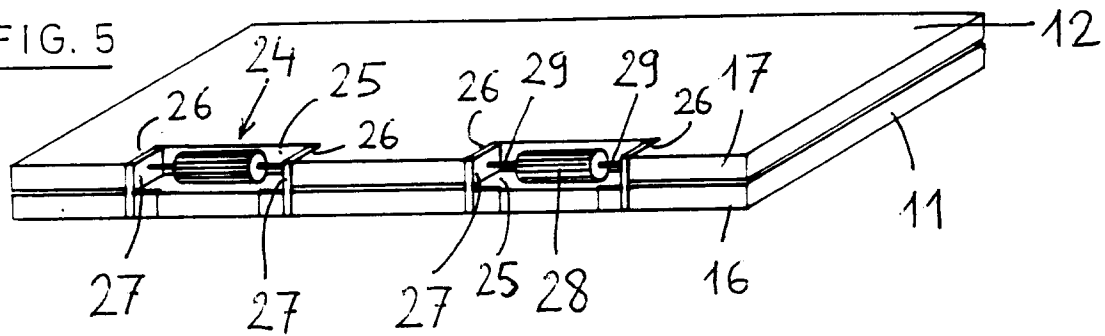


FIG. 6

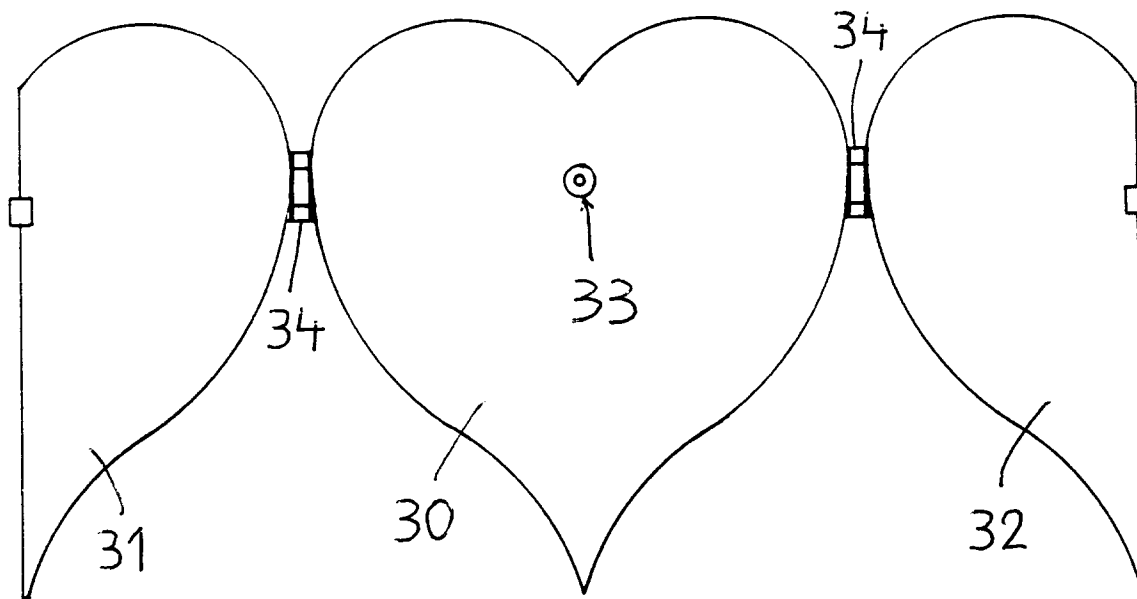
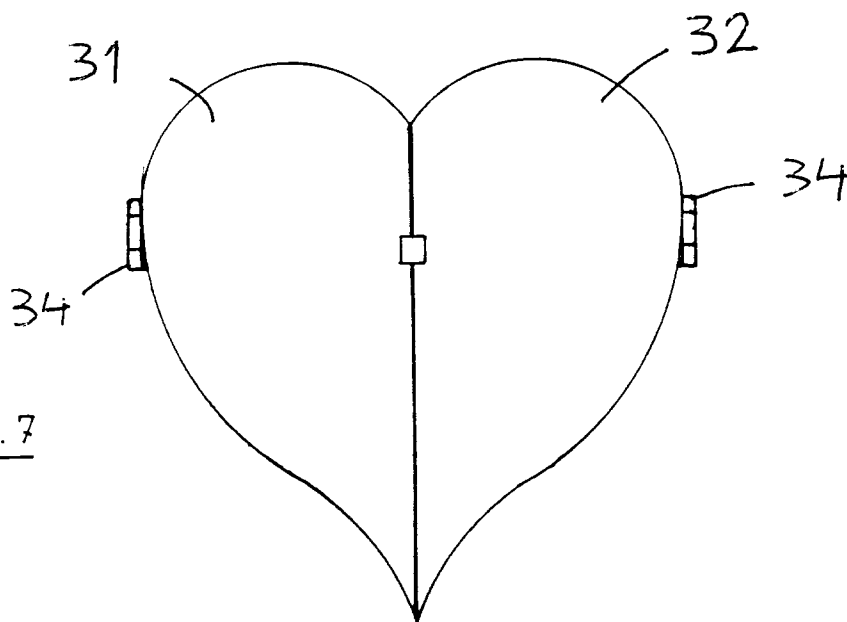
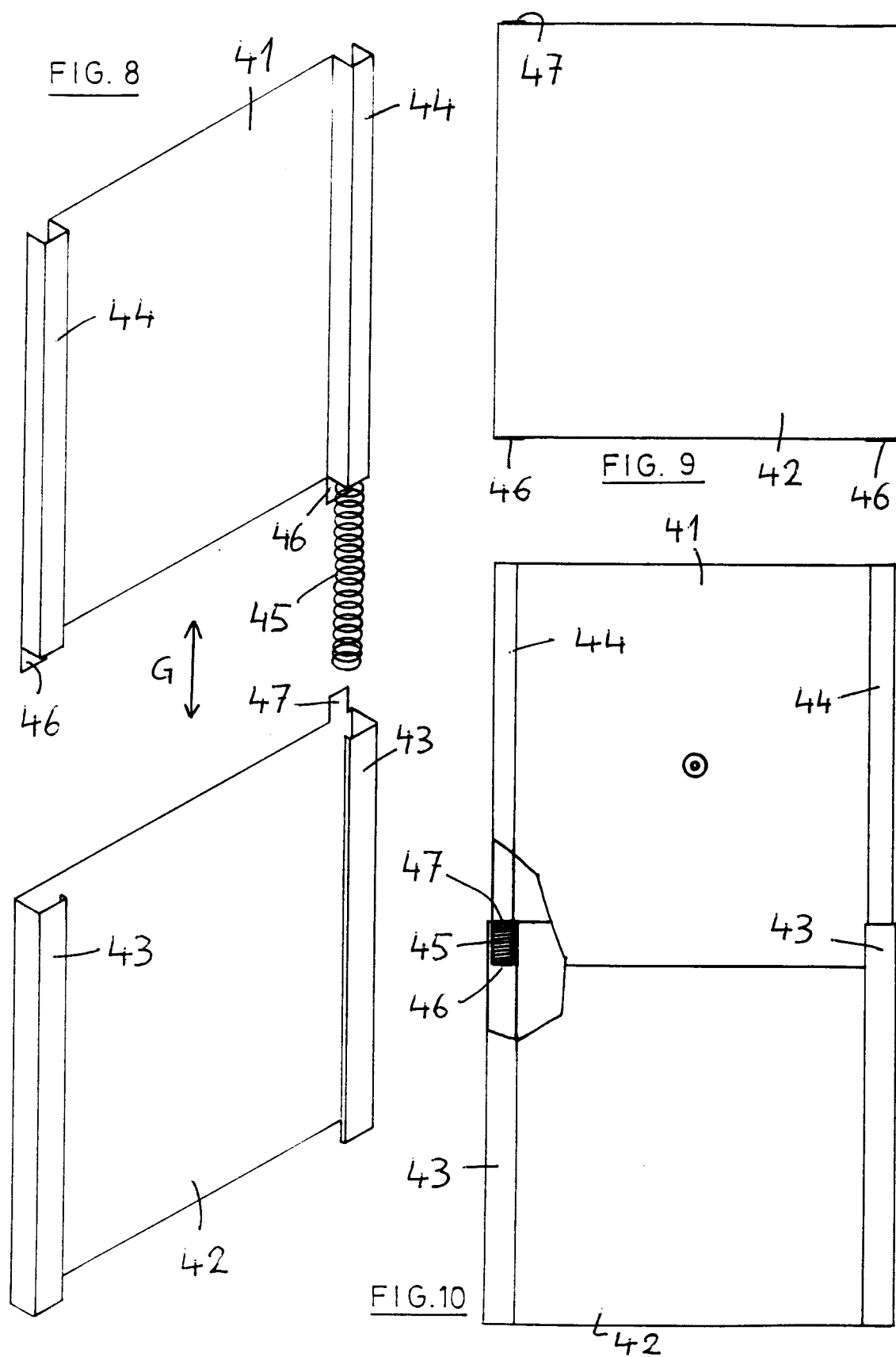


FIG. 7







Office européen  
des brevets

## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande  
EP 93 87 0175

| DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| Catégorie                                                                                                                                                                                                                              | Citation du document avec indication, en cas de besoin,<br>des parties pertinentes              | Revendication<br>concernée                                                                                                                                                                                                                                                  | CLASSEMENT DE LA<br>DEMANDE (Int.Cl.5)       |
| X                                                                                                                                                                                                                                      | US-A-2 239 799 (L. VALCOURT)<br>* figures 1-3 *                                                 | 1-6                                                                                                                                                                                                                                                                         | A44C3/00                                     |
|                                                                                                                                                                                                                                        | ---                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                              |
| X                                                                                                                                                                                                                                      | GB-A-825 076 (K. SHAW ET AL.)<br>* figures 1-4 *                                                | 1-6                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                              |
|                                                                                                                                                                                                                                        | ---                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                              |
| X                                                                                                                                                                                                                                      | FR-A-1 447 340 (Y. HERVAIS)<br>* page 2, ligne 29 - ligne 40;<br>revendications 3,5; figure 4 * | 1-3                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                              |
|                                                                                                                                                                                                                                        | ---                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                              |
| X                                                                                                                                                                                                                                      | US-A-2 720 777 (L. KOCSI)<br>* le document en entier *                                          | 1-3                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                              |
|                                                                                                                                                                                                                                        | ---                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                              |
| X                                                                                                                                                                                                                                      | FR-A-373 567 (E. VAGNIER)<br>* le document en entier *                                          | 1-3                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                              |
|                                                                                                                                                                                                                                        | -----                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                              |
|                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                             | DOMAINES TECHNIQUES<br>RECHERCHES (Int.Cl.5) |
|                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                             | A44C<br>A44B<br>G09F                         |
| Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications                                                                                                                                                                         |                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                              |
| Lieu de la recherche<br><b>LA HAYE</b>                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                 | Date d'achèvement de la recherche<br><b>10 Janvier 1994</b>                                                                                                                                                                                                                 | Examineur<br><b>Fairbanks, S</b>             |
| <b>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</b>                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                              |
| X : particulièrement pertinent à lui seul<br>Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un<br>autre document de la même catégorie<br>A : arrière-plan technologique<br>O : divulgation non-écrite<br>P : document intercalaire |                                                                                                 | T : théorie ou principe à la base de l'invention<br>E : document de brevet antérieur, mais publié à la<br>date de dépôt ou après cette date<br>D : cité dans la demande<br>L : cité pour d'autres raisons<br>.....<br>& : membre de la même famille, document correspondant |                                              |